
[Chili: résistance contre autoroute qui détruirait forêts et peuples](#)

Cachée dans des montagnes lointaines de la côte sud du Pacifique, au Chili, subsiste la dernière forêt côtière intacte, un des écosystèmes les plus divers des Amériques. On estime qu'un tiers des forêts tempérées du monde entier se trouve dans la région sud du Chili et de l'Argentine. La forêt tempérée du Chili, protégée des glaciers par la chaîne de la Côte, est ce qui subsiste de l'autrefois étendue forêt de Valdivia. La chaîne de la Côte abrite des écosystèmes qui se sont développés au cours des millénaires avec une participation humaine minimum et constitue un patrimoine naturel et culturel unique en son genre. C'est un domaine reconnu comme étant l'un des 25 écosystèmes au monde abritant des éléments uniques de notre planète. Non seulement la chaîne de la Côte abrite dans ses fleuves le huillin, la loutre du Chili, les bois uniques d'olivillo côtier (*Aextoxicon punctatum*), espèce endémique qui existe exclusivement dans le bois valdivien, mais elle abrite également dans le domaine de la diversité culturelle, la présence ancestrale des communautés indigènes Mapuche huilliche.

Vers la moitié de l'année 2001, le gouvernement chilien a décidé de donner suite au projet de construction d'une autoroute côtière, projet largement résisté au niveau local et international. Cette autoroute menace de détruire d'énormes étendues de forêts primitives dans cette impressionnante éco-région, à cause de la taille et subséquente substitution par des espèces exotiques, extraction du bois et habilitation de terrains pour l'élevage.

Des entreprises forestières importantes soutiennent la construction de cette autoroute de 320 kilomètres de longueur, la deuxième qui rallierait le Nord et le Sud du pays, entraînant des conséquences désastreuses pour les forêts et leurs habitants. Les communautés Huilliche s'y opposent tenacement. «La santé du peuple mapuche réside dans la forêt. Les entreprises forestières ont déjà causé d'énormes dégâts, elles ont mis le feu au meilleur bois pour le remplacer par du pin et de l'eucalyptus. Le roble pellín (*Nothofagus obliqua*), le lenga (*Nothofagus procera*), le laurier, le coigüe (*Nothofagus dombeyi*), l'olivillo ont disparu. On n'entend plus le chant des oiseaux et les sources d'eau, ainsi que les sols, se sont dégradés. Nous ne voulons plus de contamination» dit Anselmo Paillamanque, lonko -chef traditionnel- de Cuinco, qui travaille pour la défense des terres de dix-huit communautés indigènes et fait partie de la Coalition des organisations citoyennes pour la conservation de la cordillera de la côte (CCCC). «On a souffert les outrages les plus terribles de la part de particuliers ainsi que d'entreprises nationales et transnationales; des lois qui nous favorisaient ont été abolies; les achats frauduleux se sont multipliés. Cette autoroute serait à l'origine de grands dommages écologiques et ferait disparaître notre peuple, c'est pour cela que nous ne sommes pas prêts à l'accepter.»

En plein hiver 2001, avec son poncho trempé par la pluie, devant la Commission de l'environnement du Congrès national, Martín Paillamanque, lonko de Maicolpi, représentant de dix communautés du secteur côtier de San Juan de la Costa, prévenait les députés: «Au nom du développement, on entraîne la dégradation, voir l'extermination des communautés. Un travail de recherche sérieux et diligent a été accompli, qui a renforcé la volonté des communautés de lutter contre la construction de l'autoroute côtière sur notre territoire. Nous nous y opposerons jusqu'au bout, et si l'Etat persiste nous saurons démontrer notre résistance. Nous voulons aussi le développement mais pas aux

dépens de l'identité et nous lutterons contre un projet qui ne nous favorise pas. Nous bataillerons pour éviter le fractionnement des communautés et pour empêcher que, une nouvelle fois, on nous passe par-dessus. C'est dans ce sens-là que nous sommes en train de proposer des alternatives.»

Récemment, en vertu de l'Accord de coopération environnementale Chili-Canada, signé par les deux gouvernements en février 1997, plusieurs organisations chiliennes ont présenté un recours international pour exiger de la Commission pour la coopération environnementale Chili-Canada (ACACC) la réalisation d'une enquête au sujet des fautes graves commises à l'encontre de la législation environnementale concernant le processus d'évaluation environnemental et la construction du Chemin côtier sud conduit par le Ministère des Travaux publics (MOP) dans la Xe région.

D'après l'avocat des pétitionnaires, Miguel Fredes de CEADA, «aucune autre plainte déposée jusqu'à maintenant devant la Commission ne registre un record aussi élevé de violations à la législation environnementale que celle du Chemin côtier sud».

Waldemar Monsalve, un des pétitionnaires, qui a longtemps dénoncé les illégalités du MOP, affirme que la construction du Chemin côtier a entraîné de sérieux dommages environnementaux dans la région de Osorno. «Par ailleurs, la documentation jointe à la pétition qui a été faite permet de prouver que la Direction routière du MOP a causé, en 1998, la taille illégale de forêts naturelles dans la région protégée Rio Contaco, à Osorno».

Parmi d'autres demandes, on requiert la sanction du MOP en raison du non-respect des conditions d'autorisation du Chemin côtier sud, ainsi que la sanction de la Direction routière et de la société Rio Bueno en raison des dommages environnementaux causés à Rio Contaco et à ses ressources hydriques et biologiques.

A moins que des mesures immédiates de protection ne soient prises, l'histoire de la forêt naturelle de la Chaîne de la côte de la Xe région des lacs sera la même que celles de la VIIe, VIIIe et IXe régions du Chili, où pratiquement toute la richesse de la flore et de la faune des forêts tempérées a disparu, où celles-ci ont été remplacées par de vrais déserts verts de plantations industrielles composées uniquement d'espèces exotiques, notamment le pin et l'eucalyptus.

Le peuple huilliche ne fait pas confiance aux autorités étant donné que celles-ci les ont toujours négligés, et dans ce sens ils ont déclaré que «Nos lonkos ont toujours existé; bien avant l'arrivée des conquistadores. Notre existence ne date pas d'hier et nous allons lutter pour nos droits».

Article rédigé sur la base de l'information fournie par la Coalition pour la conservation de la Chaîne de la côte, courrier électronique : coaliccioncc@terra.cl, <http://www.ccc.terra.cl> relevée de Défenseurs de la forêt chilienne, <http://www.elbosquechileno.cl> ainsi que grâce aux informations envoyées par Miguel Fredes, Centre austral de droit environnemental (CEADA-Centro austral de derecho ambiental), e-mail: ceada@entelchile.net, <http://www.ceada.org>